



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 11 juillet 2023

Opération de contrôle des barques de pêche faussement immatriculées

Suite à la constatation d'une recrudescence du nombre d'embarcations stationnées et une activité inhabituelle sur le point de débarquement du Four à Chaux à Dzaoudzi-Labattoir, une opération de contrôle des barques de pêche professionnelle et de plaisance y a été menée par les Affaires Maritimes (Service maritime et littoral - DEALM) le vendredi 7 juillet 2023.

Les contrôles opérés ont conduit à l'identification de plusieurs infractions : falsification d'immatriculation avec un marquage appartenant à des navires identifiés dans d'autres départements ou incohérence entre le statut du navire enregistré dans les bases de données nationales et les caractéristiques des navires contrôlés.

Sur cette base, **7 navires et 5 moteurs ont été saisis.**

Les barques de pêche faussement immatriculées peuvent se livrer à des activités illégales en mer et contribuent au développement d'une filière de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, au détriment des pêcheurs professionnels engagés dans un effort exigeant de structuration.

La falsification des barques de pêche est une pratique illégale clairement identifiée qui fait l'objet d'une vigilance régulière et soutenue de la part des services de l'État en charge de la gestion de la flotte de pêche et du registre des navires professionnels et de plaisance.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976